

Plan d'engagement actionnarial 2025

Aujourd'hui, nous contribuons, ainsi que plusieurs de nos clients, aux émissions de gaz à effet de serre. Nous avons mis en place une stratégie visant à réduire nos propres émissions et à concevoir des solutions qui aident nos clients à investir de manière durable. Pour plus d'informations, consultez le lien <https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/net-zero>



HSBC Asset Management

Dans cette section, nous présentons les thèmes que nous abordons dans le cadre de notre engagement actionnarial et les principales actions qui, selon nous, permettent d'atténuer les risques et/ou d'accroître la valeur. Ainsi, nous encourageons les entreprises dans lesquelles nous investissons à travailler sur ces thèmes.

Ces actions consistent notamment à proposer des conseils sur les bonnes pratiques. Nous sommes conscients du fait que les émetteurs en sont à des stades de progression différents. Dans la pratique, nous adaptons notre approche en fonction des circonstances, de la maturité et de l'exposition au risque de chaque organisation. Notre approche consiste à fixer des objectifs d'engagement clairs, réalisables et adaptés aux capacités et au contexte des émetteurs avec lesquels nous travaillons. Nous accordons une grande importance au contexte régional, en particulier pour les marchés émergents et les économies en développement, afin de trouver le juste équilibre entre un changement significatif et les nuances propres à chaque région

Les principales actions que nous mettons en avant ne constituent pas une liste exhaustive, et nous reconnaissons que nombre de nos thèmes sont interconnectés, chacun pouvant influencer les autres et être influencé par eux.

Présentation des thèmes

Thème	Principaux sujets de dialogue	
Gouvernance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité du conseil d'administration Responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Standards de marché Communication d'informations
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie Risques et reporting Adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> Transition juste Gouvernance
Bioéconomie et capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie Risques et reporting 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance Sujets de dialogue
Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> Politiques Supervision du conseil d'administration <i>Due diligence</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanismes de réclamation et mesures de remédiation Surveillance en continu Communication d'informations
Talents et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de travail Juste rémunération Inclusion et appartenance 	
Fiabilité des technologies et des données	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux technologies et aux données Sécurité et protection 	<ul style="list-style-type: none"> Vie privée et droits numériques Solutions technologiques et de données

Fiabilité des technologies et des données



Pourquoi nous engageons avec les émetteurs

La connectivité numérique peut favoriser la collaboration internationale, la croissance économique et le développement durable. Toutefois, la rapidité des évolutions technologiques peut avoir des effets perturbateurs sur la société et les entreprises, créant des risques et des opportunités importants pour les investisseurs.

Les gouvernements et les régulateurs, notamment au Royaume-Uni, dans l'Union européenne et aux États-Unis, ont introduit de nouvelles règles pour faire face aux risques liés aux technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle (IA) et les actifs numériques.²⁸ Ces mesures font suite à des réglementations antérieures sur la protection de la vie privée et des données, telles que le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. L'adoption de nouvelles réglementations augmente les coûts de mise en conformité et le risque de lourdes sanctions en cas d'infraction. Elles peuvent également être en retard sur les innovations, de sorte que certains risques peuvent ne pas être pris en compte au niveau de l'entreprise ou du système. Parallèlement, les grandes entreprises technologiques intensifient leurs efforts de *lobbying* pour façonner les réglementations de manière à ce qu'elles correspondent à leurs intérêts commerciaux.

La désinformation sur les plateformes numériques peut fausser la perception du public et éroder la confiance dans les institutions. Cela peut présenter des risques pour les entreprises et les marchés financiers, par exemple en nuisant à la réputation des entreprises, en amplifiant la volatilité des marchés ou en sapant la confiance des investisseurs. Les plateformes numériques sont également soumises à des fermetures et à la censure par des acteurs étatiques, ce qui n'est pas sans conséquence non seulement du point de vue des droits de l'Homme, mais aussi de la continuité des activités.

La demande croissante de produits numériques, en particulier d'IA, augmente la demande d'énergie et de matières premières. L'AIE prévoit que la consommation d'électricité des centres de données, de l'IA et du secteur des cryptomonnaies pourrait doubler d'ici 2026 (par rapport à 2024).²⁹ Parallèlement, les chocs économiques (tels que la pandémie de COVID-19) et la concurrence géopolitique pour les matériaux et composants clés (tels que les semi-conducteurs) peuvent avoir un impact sur les coûts de production et les volumes de production de certains secteurs.

Les questions relatives à ce thème portent notamment sur :

Sécurité & confidentialité des données	Gouvernance et responsabilité des produits/services	Qualité et sécurité des produits et services
--	---	--

28. Par exemple, la loi britannique de 2024 sur les marchés numériques, la concurrence et les consommateurs (*Digital Markets, Competition and Consumers Act*) (<https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2024/13/contents>), la loi européenne sur les marchés numériques (*Digital Markets Act*) (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?toc=OJ%3AL%3A2022%3A265%3ATOC&uri=uriserv%3AOJ.L._2022.265.01.0001.01.EN.G), et la loi américaine sur l'innovation financière et la technologie pour le XXIe siècle (*Financial Innovation and Technology for the 21st Century Act*) (<https://www.congress.gov/bill/118th-congress/house-bill/4763>).

29. Agence internationale de l'énergie : (2024). Électricité (2024) Synthèse (<https://www.iea.org/reports/electricity-2024/executive-summary>).

Fiabilité des technologies et des données

Approche pour initier un dialogue

Nous mettons en avant les bonnes pratiques ci-dessous et encourageons les entreprises prioritaires, pour lesquelles la fiabilité de la technologie et des données est un enjeu pertinent, à s'y conformer.

Risques liés aux technologies et aux données	<ul style="list-style-type: none">◆ Déterminer et rendre compte de la manière dont l'entreprise gère les risques financiers et liés au développement durable susceptibles de découler de la fourniture ou de l'utilisation de technologies et de données (y compris les biais et la désinformation).◆ Être transparent sur l'utilisation et l'impact de l'IA d'un point de vue opérationnel et produit/service.◆ Adopter les normes internationales concernant l'IA telles que la norme ISO/IEC 42001.
Sécurité et protection	<ul style="list-style-type: none">◆ Prendre des mesures pour renforcer les moyens de cybersécurité, notamment la cybersécurité dans les chaînes d'approvisionnement.◆ Intégrer des stratégies fiables de protection, de sécurité et de prévention dans les politiques relatives aux technologies et aux données.◆ Assurer un examen indépendant des politiques relatives aux technologies et aux données.◆ Adopter des normes internationales en matière de sécurité de l'information, de cybersécurité et de protection de la vie privée, par exemple ISO/IEC 27001.
Vie privée et droits numériques	<ul style="list-style-type: none">◆ Sensibiliser les employés et les utilisateurs à la collecte, au stockage, au traitement et à la diffusion des données.◆ Protéger les données et les droits des utilisateurs à la vie privée, et procéder à une <i>due diligence</i> renforcée des modèles économiques ou formes d'activité qui présentent un risque de violation de ces droits.◆ Prendre des mesures pour soutenir, protéger et respecter les droits de l'Homme dans un environnement numérique, par exemple en mettant en place un comité indépendant composé d'experts pour protéger les droits de l'Homme numériques dans les environnements réel et numérique.
Solutions technologiques et de données	<ul style="list-style-type: none">◆ Identifier des opportunités liées aux solutions technologiques et de données qui tiennent compte des pratiques environnementales et sociales.

Cette politique est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>.

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en mars 2025.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2024.

AMFR_2025_INSTIT_ESG_0249. Expires: 30/04/2026

